

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 23 MARS 2022

30- Objet : REGLEMENT D'INTERVENTION SUR LES MISSIONS RGPD ET ARCHIVAGE ENTRE ALBRET COMMUNAUTE ET LES COMMUNES DU TERRITOIRE

N° Ordre : DE-045-2022

Rapporteur : Jacques Lambert, Vice-Président en charge des ressources humaines, de l'administration générale et président de la CAO/CDSP

Nomenclature : 1.4.3 Autres types de contrat - services

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mars à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Buzet-sur-Baïse, après convocation du 16 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (40) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléante

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALLILO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : -

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Dominique BOTTEON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA

Moncaut : -

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : -

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, et MM. Serge ARNAUNE, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE

Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Barbaste : M. Michel DAUNES à Mme Valérie TONIN

Lasserre : M. Serge PERES à Mme Paulette LABORDE

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à Mme Evelyne CASEROTTO, Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Stéphanie GARBAY à Mme Edith BUSQUET, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Serge ARNAUNE, M. Frédéric SANCHEZ à M. Patrick GOLFIER et M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER à M. Didier SOUBIRON

Membre absent excusé (4) :

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE, suppléé par Mme Stéphanie DAVID

Lavardac : M. Georges BARBARA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 40

Votants : 49

Absents : 13

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la nouvelle loi relative à la réglementation générale sur la protection des données (RGPD) entrée en vigueur au 25 mai 2018,

Vu la délibération DE-075-2020 du 11 mars 2020 précisant le recrutement d'un agent chargé des archives et délégué à la protection des données,

Considérant les observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes portant notamment sur la nécessité de favoriser la mutualisation des services entre l'EPCI et les communes membres,

Monsieur le Président évoque que la législation entrée en vigueur au 25 mai 2018, impose aux collectivités de désigner un délégué à la protection des données, qui ne peut être ni le maire, ni la secrétaire de mairie. Ce sujet abordé à plusieurs reprises entre élus a permis de lancer une réflexion sur l'opportunité de mutualiser un agent sur les missions RGPD mais également sur les missions d'archivage, missions souvent laissées en retrait faute de temps et de procédures adaptées. Ce projet, entériné par délibération prise en conseil communautaire du 11 mars 2020 pour le recrutement d'un agent archiviste/délégué à la protection des données, a permis de recruter Simon Chardaire depuis le 01 avril 2020.

Monsieur le Président rappelle que M. Chardaire a déjà eu l'occasion d'exposer ses travaux en bureau communautaire, en réunion des secrétaires de mairie et également en commission administration générale dernièrement.

Récemment, Albret Communauté a lancé une consultation pour s'attacher les services d'un prestataire d'assistance et de conseil pour la mise en œuvre du RGPD sur le territoire d'Albret Communauté.

Monsieur le Président propose qu'un règlement d'intervention, objet de la présente délibération, soit établie afin d'identifier entre autres :

- les missions RGPD,
- les missions archivage,
- les modalités financières.

Considérant le règlement d'intervention annexé à la délibération ;

Vu la commission administration générale et RH du 08 mars 2022 au cours de laquelle ce projet a été présenté,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **D'approuver** le règlement d'intervention tel que joint en annexe,
- ▶ **De préciser** que ce règlement sera transmis à chaque commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président




Alain LORENZELLI